



Règlement Challenge Jacques Lebrun 2026

Le Challenge Jacques Lebrun est ouvert à tous les pilotes titulaires d'une licence FFM compétition.

Valence - Valence MC le 15 mars 2026
Valence - Valence MC le 28 juin 2026
St Lager de Bressac - MC St Lager le 6 septembre 2026
Montmeyran - Valence MC les 3 et 4 octobre 2026

ARTICLE 1 – DIFFERENTS CHAMPIONNATS

Les Championnats suivants :

Dénomination des CHAMPIONNATS	Classes et Cylindrées	Agés
50 cc	Classe 50cc et électrique	6 à 9 ans
65 cc	Classe 1 65cc	7 à 12 ans
85cc – 12 ans	Classe 1 66 à 85cc 2 T et 85 à 150 cc 4 T à partir de 11 ans	9 à 12 ans
85cc + 12 ans	Classe 1 66 à 85cc 2 T et 85 à 150 cc 4 T	A partir de 12 ans
125cc	Classe 1 et 2 85 à 150 cc 4 T et 85 à 125cc 2 T	A partir de 9 ans classe 1 A partir de 13 ans 125 2T
MX2	Classe 2 et 250 2T de 100cc à 150cc 2 T et de 175cc à 250cc 4 T	A partir de 13 ans 125 2T A partir de 15 ans en 250
MX1 open	Classe 2 ; 3 et 4 de 125cc à 500cc 2 T et de 175cc à 650cc 4 T	A partir de 15 ans
Vétérans Argent	Classe 2 – 3 et 4	A partir de 38 ans
Vétérans Or	Classe 2 – 3 et 4	A partir de 54 ans
Féminines	Classe 2 – 3 et 4	A partir de 13 ans 2 T A partir de 15 ans : 4 T

La catégorie 50 cm³ est réservée aux enfants âgés de 6 à 9 ans. Les pilotes doivent être titulaires d'une licence NJ1 ou NJ2 et du guidon d' Argent minimum. Cette catégorie est ouverte aux licences à la journée LJD. Les machines autorisées sont de type éducatif à embrayage centrifuge d'une cylindrée de 50 cm³ 2t et environ 110 cm³ 4T et/ou électrique mais d'une puissance maximum de 8 cv .

Les Féminines rouleront avec les vétérans.

Pour les 85 -de 12 ans, Ne pas avoir 12 ans lors de la première épreuve.

Le championnat 125 est ouvert à la classe 1. 85cc / 150 4t seulement si équipées de grande roues (19 pouces avant et 16 à l'arrière)

Le présent règlement implique le respect et l'application du Code Sportif F.F.M

ARTICLE 2– GENERALITES

Pour tout ce qui n'est pas précisé dans ce règlement se reporter au règlement national de la discipline du Moto-Cross FFM.

En cas de force majeure le jour de la course, prendront part à une réunion: le jury, le directeur de course, le président du club et le chef de poste des secouristes.

Le jury votera ensuite pour l'annulation ou non de l'épreuve.

Le remboursement des pilotes ne sera effectué que si l'épreuve est annulée avant les séances d'essais et ce, dans les conditions prévues par Engage-Sports.

ARTICLE 3– Déroulement de l'épreuve

Un pilote ne peut prendre le départ de la course qu'à condition d'avoir fait au moins un tour d'essai sauf si il y a un tour de reconnaissance avant la manche.

Durée des essais et manches

Essais libres 8 à 15 mn

Essais chronos 10 à 15 mn

Espoirs 50 cc 2 ou 3 manches de 8 mn + 1T

Autres catégories 2 ou 3 manches de 10 mn à 12 mn + 1T

Super Finale Elle comprendra les 125cc, les MX2 et les MX1 avec un maximum de 45 pilotes. Les pilotes seront qualifiés en fonction du nombre de participants dans chaque catégorie. Le classement de la journée, pour ces 3 catégories, se fera sur les 3 manches.

En cas de interruption de la manche sur drapeau rouge :

- un nouveau départ sera redonné si temps est < à 1/3 de la manche
- départ en ligne pour temps compris entre 1/3 et 2/3 de la manche
- fin de la manche pour temps supérieur au 2/3 de la manche.

Déroulement de l'épreuve :

Pour les essais MX 2, un tirage au sort aléatoire sera fait (par l'ordinateur) pour définir les deux séries. A l'issue des deux séances chronométrées, les 50% des meilleurs chronos seront en MX 2 A et les 50% restants seront en MX 2 B. En cas de nombre impair le pilote ira en MX 2A.

Seuls les pilotes de la série A participeront à la finale.

Tout pilote MX2 B qui ne joue pas le jeu aux chronos et qui lors des manches montre un niveau largement supérieur sera d'office mis en MX2 A lors de la manche ou course suivante.

Pour le classement des MX 2, les 45 premiers (A et B confondus) marqueront des points.

Pour les 65cc / 85cc et pour les vétérans et Féminines, le classement se fera avec les points marqués au « scratch ».

Catégorie :

En cas de catégorie pleine, les 125cc pourront rouler en MX2 ou MX1 open et les Vétérans dans la catégorie de leur cylindrée. Les pilotes en MX2 auront le choix de rouler soit en MX2 soit en MX1.

Numéro de course

Lors de la première inscription il faut faire une demande de numéro directement sur le site Engage-Sport pour la série Challenge Jacques Lebrun.

Inscription aux épreuves

Les engagements se feront sur le site engage-sport. <https://ffm.engage-sports.com>

Comme pour tout championnat, il est possible de s'engager à toutes les épreuves avec un débit immédiat pour la première et 30 jours avant pour les suivantes.

Elle se fera à partir du site Engage-Sports <https://ffm.engage-sports.com> avec paiement par CB uniquement.

Ce n'est qu'à partir du moment où l'inscription est **validée** que le pilote est considéré comme engagé.
L'organisateur se réserve un droit de regards sur les engagements.

Les engagements

Tarif des engagements :

- 35 € pour la catégorie Espoirs 50,
- 40 € pour les catégories 65 & 85 cc,
- 50 € pour les autres catégories .

Une pénalité de 10€ sera appliqué par engagement à partir de 4 semaines avant l'épreuve.

La validation des engagements commencera au plus tard 2 mois avant l'épreuve.

Pilotes souhaitant déclarer forfait :

Le Pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra se déclarer forfait sur le site internet Engage-Sports et prévenir le club organisateur (par mail).

Tout forfait **jusqu'à J - 8** de l'épreuve sera remboursé à hauteur de 34 € (50), 39€ (65 & 85) et 49 € (autres catégories) . (1€ de frais d'Engage-Sport).

Pour les autres forfaits, **seules les raisons médicales seront acceptées.** Pour prétendre au remboursement du droit d'engagement, le pilote devra fournir un certificat médical détaillé au plus tard le jour suivant la course par mail au club organisateur **ou l'insérer sur engage sport.**

Aucun remboursement pour les pilotes déclarant forfait après la clôture des engagements.

ARTICLE 5 – CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE – REGLES TECHNIQUES

Vérifications administratives :

Le pilote devra obligatoirement présenter une pièce d'identité avec sa licence 2026 ainsi que le livret technique.

Elles seront effectuées le samedi sur le circuit de **15 H 30 à 19 H 30** et le dimanche matin à partir de **6 h 30**. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Vérifications techniques :

Les vérifications techniques seront effectuées le samedi sur le circuit de **15 H 30 à 19 H 30** et le dimanche matin à partir de **6 h 30** suivant le règlement particulier de l'épreuve, avec attribution des transpondeurs. Le pilote devra présenter une machine et un équipement propre. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Normes des équipements

PECTORALE	DORSALE	GILET INTEGRAL (Pectorale et dorsale intégrées)
Norme EN 1621-3 ou label FFM 2023 et+	Norme EN 1621-2 ou label FFM 2023 et +	Pectorale : Norme EN 14021 ou EN 1621-3 Dorsale : Norme EN 1621-2 Epaule coude genoux: Norme EN 1621-1

Les protections coudes/épaules/genoux : Norme EN 1621-1 sont obligatoires pour les catégories 65cc, 85cc et 125cc (obligatoire sur les épreuves FIM et FIM Europe).

Le casque :

Il est obligatoire et doit être homologué aux normes FFM suivant règlement FFM 2025:
La norme ECE 22-05 reste valide jusqu'à fin 2026.

Niveau sonore : Pour les limites maximum, se référer au règlement Motocross général de la Fédération 2026, toute machine anormalement bruyante sera exclue de la séance d'essai ou de la manche en cours.

Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental sous peine de sanction.

ARTICLE 6 – CHRONOMETRAGE

Lors de la première épreuve une caution de **100 €** (non encaissée) sera demandé par transpondeur, chèque à l'ordre du MC Valence.

Lors de chaque manifestation, les concurrents se verront remettre un transpondeur qu'ils devront restituer au responsable des transpondeurs **au plus tard 1 demi-heure après la fin de la dernière course.**

En cas de non restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur défectueux à la fin de l'épreuve, la caution sera retenue.

ARTICLE 7 – POINTS ET CLASSEMENTS

L'attribution des points sera identique pour tous les Championnats selon le barème ci-dessous :

1 ^{er}	50 pts	11 ^{ème}	25 pts	21 ^{ème}	15 pts	31 ^{ème}	5 pts	41 ^{ème}	1 pt
2 ^{ème}	44 pts	12 ^{ème}	24 pts	22 ^{ème}	14 pts	32 ^{ème}	4 pts	42 ^{ème}	1 pt
3 ^{ème}	39 pts	13 ^{ème}	23 pts	23 ^{ème}	13 pts	33 ^{ème}	4 pts	43 ^{ème}	1 pt
4 ^{ème}	35 pts	14 ^{ème}	22 pts	24 ^{ème}	12 pts	34 ^{ème}	3 pts	44 ^{ème}	1 pt
5 ^{ème}	32 pts	15 ^{ème}	21 pts	25 ^{ème}	11 pts	35 ^{ème}	3 pt	45 ^{ème}	1 pt
6 ^{ème}	30 pts	16 ^{ème}	20 pts	26 ^{ème}	10 pts	36 ^{ème}	3 pt		
7 ^{ème}	29 pts	17 ^{ème}	19 pts	27 ^{ème}	9 pts	37 ^{ème}	2 pt		
8 ^{ème}	28 pts	18 ^{ème}	18 pts	28 ^{ème}	8 pts	38 ^{ème}	2 pt		
9 ^{ème}	27 pts	19 ^{ème}	17 pts	29 ^{ème}	7 pts	39 ^{ème}	2 pt		
10 ^{ème}	26 pts	20 ^{ème}	16 pts	30 ^{ème}	6 pts	40 ^{ème}	2 pt		

Pour être classé, le pilote devra avoir effectué au moins **50% des tours du 1er et plus 1 tour si le 1er fait un nombre impair.**

En cas d'égalité de points, c'est le résultat de dernière manche qui fait foi.

Pour les 65 / 85 et les vétérans / Féminines le classement se fera en fonction du scratch.

Report de points :

Les pilotes qui ne peuvent pas participer à une manche du challenge pour cause de concurrence de dates (championnat de France, minivert ou master de ligue) peuvent demander un report de points.

Faire la demande par mail **avant la course** puis ensuite faire parvenir les résultats de l'épreuve courue.

Le report se fera en fin d'année avec la moyenne des points obtenu sur les autres manches du challenge mais seulement au prorata des manches **classés** en championnat de France, minivert ou master de ligue.

Exemple :

En fin d'année un pilote à 150 points et il a fait 3 courses. 50 points par course.

Si à la course du championnat de France, minivert ou master de ligue il est **classé** dans les deux manches il a un report de 50 points. Si **classé** que dans une manche il obtient 50 / 2 soit 25points.

Particularité si 47 point de moyenne et n'est **classé** que dans une manche $47/2=23,5$ on rétribura 24 points.

ARTICLE 8 REMISE DES PRIX

Seront récompensés à chaque épreuve :

Les 3 premiers pilotes de chaque championnat.

Une remise des prix aura lieu en fin d'année lors d'une journée entraînement à Valence.

Seront récompensé :

Les 10 premiers du Trophée Jacques Lebrun suivant le classement scratch toutes catégories confondues (125, MX2 et MX1 open).

Les 5 premiers de chaque championnat.